

Rencontres EPCI / MRAe - DREAL

Positionnement de l'Autorité environnementale dans une processus d'adoption d'un document d'urbanisme

Articulation MRAe / SEE

15 octobre 2019

Pierre Speich

service évaluation environnementale

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale



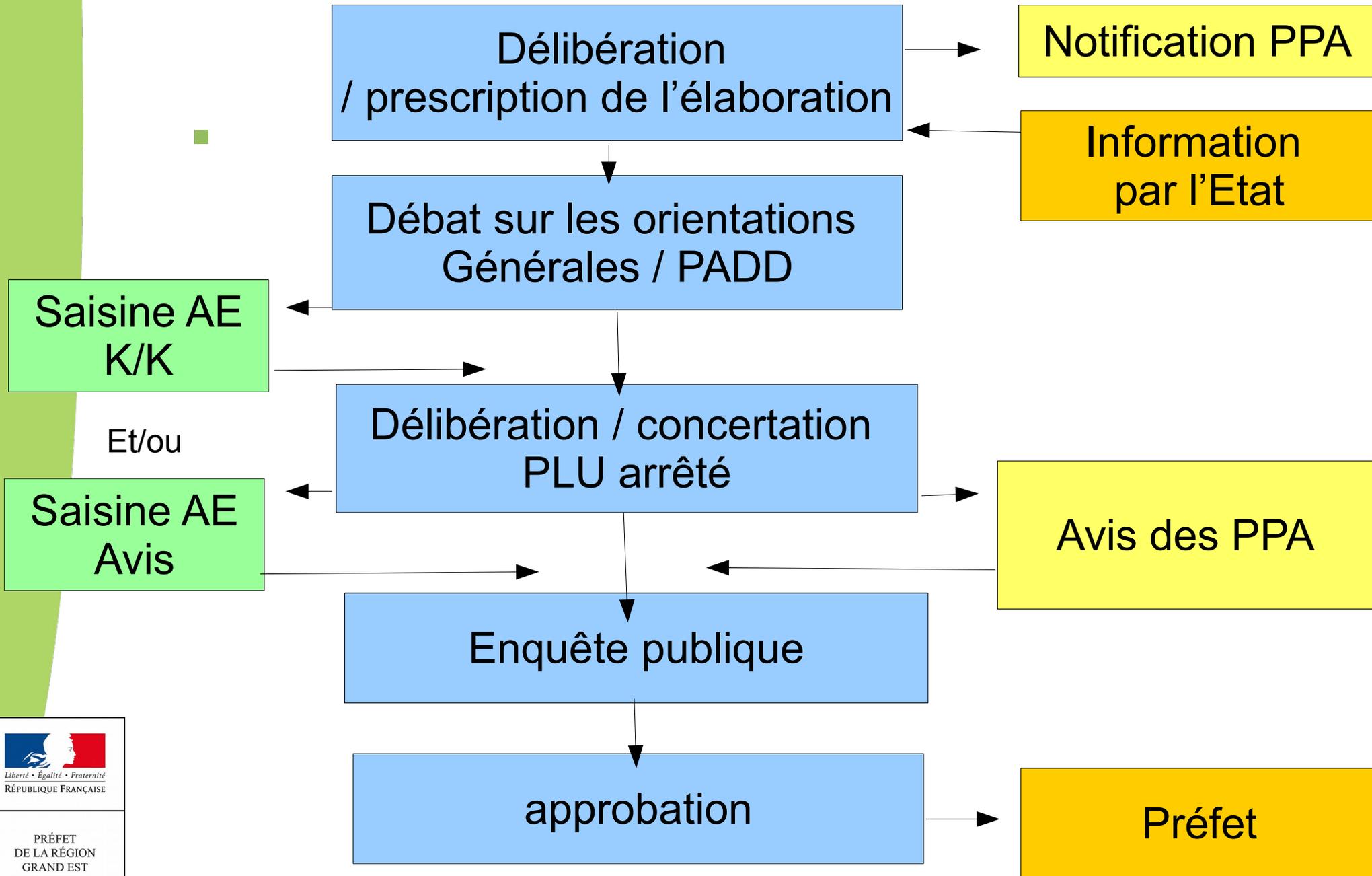
PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Crédit photo : Anselme Boissier / UNEDVI

Différentiation de l'Évaluation environnementale et de la procédure d'élaboration d'un Plan

- Implications de différentes structures de l'État dans les 2 processus ;
- Imbrication des processus ;
- Parfois une source de confusion ;
- Nécessite de bien comprendre l'articulation ;

Principe élaboration PLU



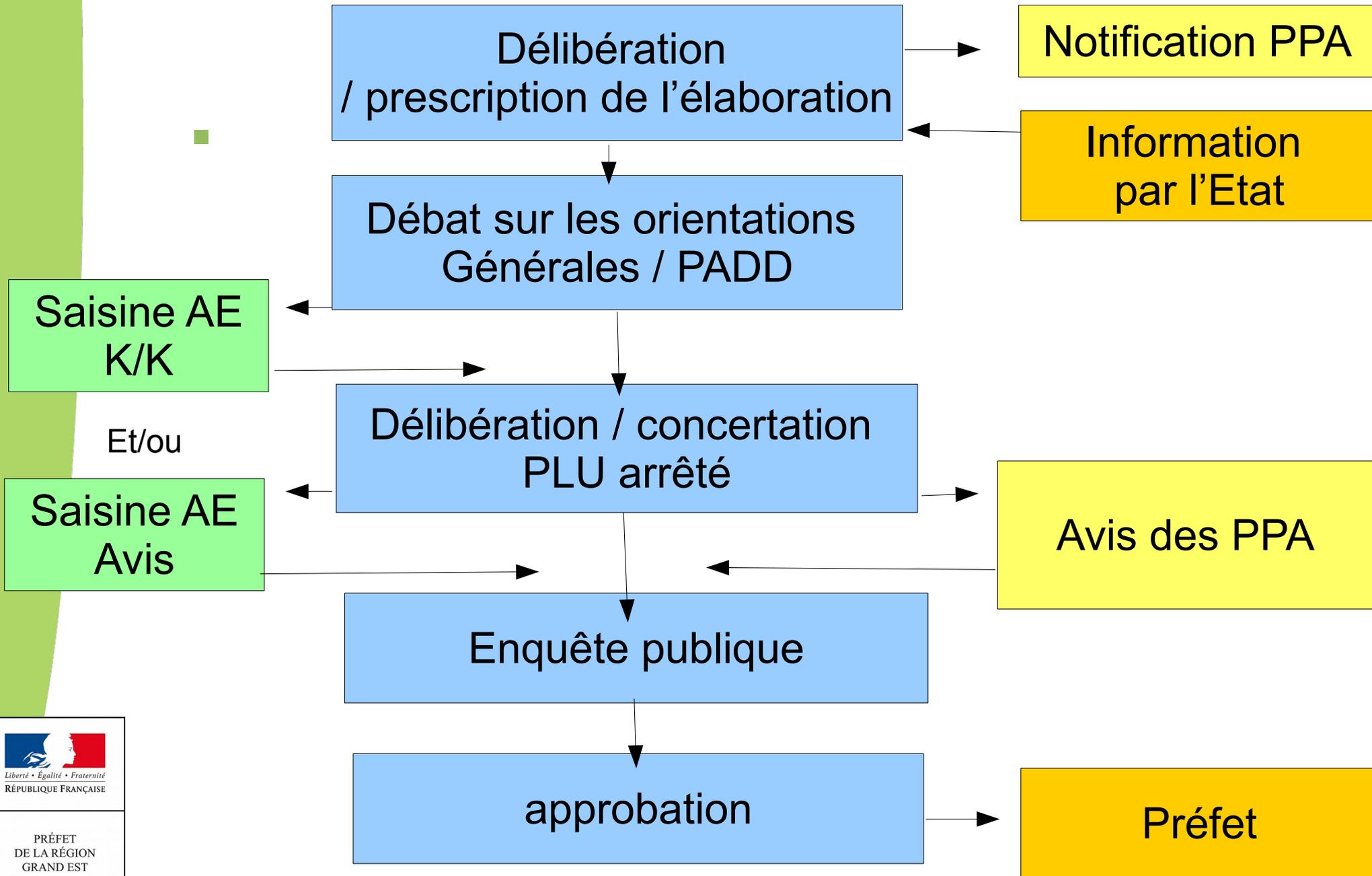
Référencement des personnes publiques associées

Extrait L132-7 code urba

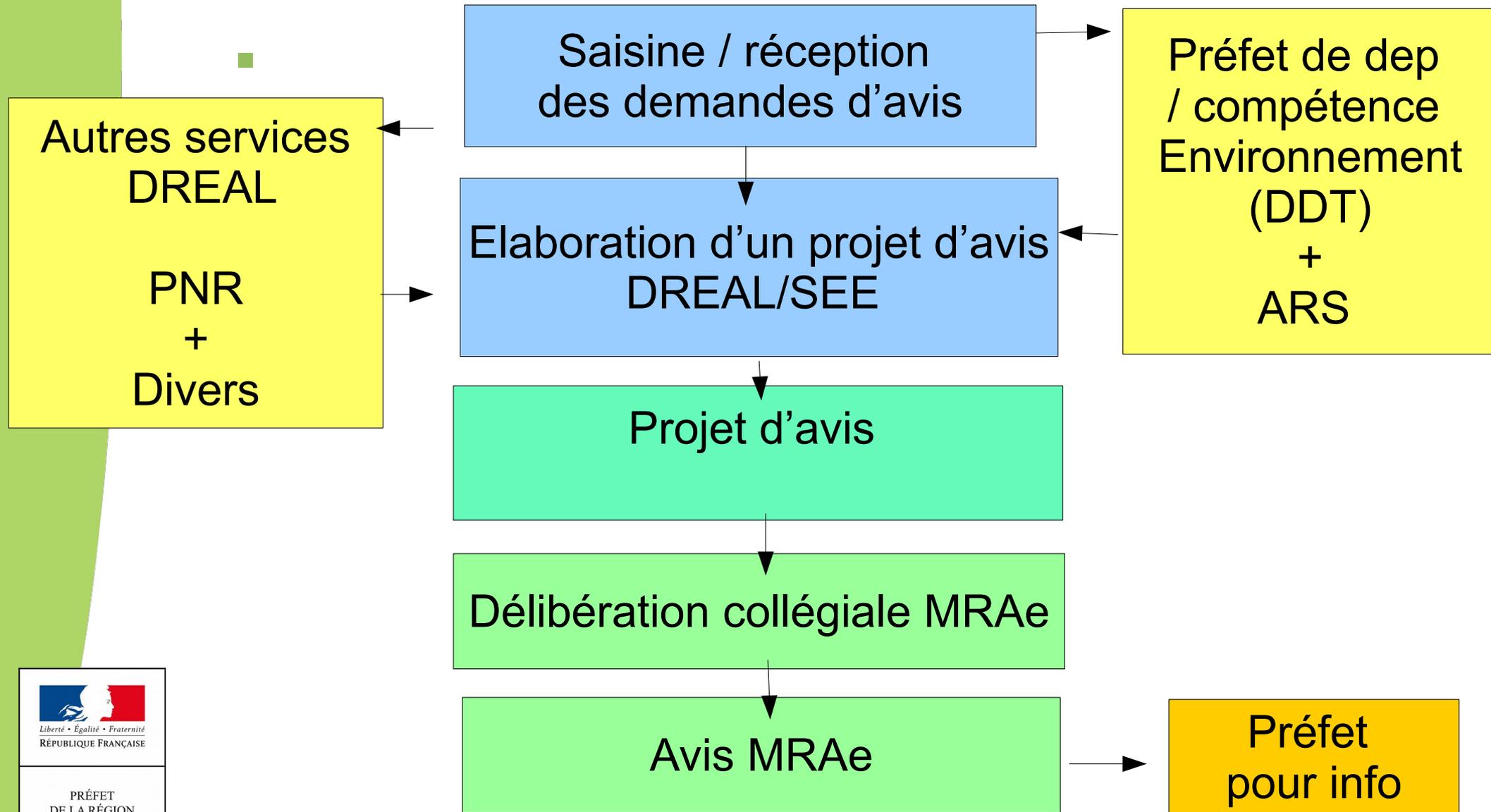
- **L'Etat***, les régions, les départements, les autorités organisatrices prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, les collectivités territoriales ou les établissements publics mentionnés à l'article L. 312-3 du présent code, les établissements publics chargés d'une opération d'intérêt national ainsi que les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux sont associés à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme dans les conditions définies aux titres IV et V.

- * Etat = DDT service en charge de l'urbanisme
- La MRAe n'y figure pas

Principe élaboration PLU



Principe de contribution pour un avis de l'Ae et liens DREAL/MRAe



Différentiation de l'Évaluation environnementale et de la procédure d'élaboration d'un Plan

- En DREAL différencier SEE et autres services contributeurs
- En DDT implications de différentes compétences et services **à la fois en tant que PPA et en tant que contributeur à l'Ae**
- Indépendance de l'Ae vis à vis du préfet

MERCI
de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST